

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue, le 17 mars 2022, à 11 h30, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents :

- M. Bruno Marchand, maire de la Ville de Québec, président
- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- Mme Marie-Josée Asselin, conseillère à la Ville de Québec
- M. Pierre-Luc Lachance, conseiller à la Ville de Québec
- M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Sont également présents :

- Mme Myriam Poulin, secrétaire corporative
- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière
- M. Antoine Verville, directeur de l'aménagement du territoire, du transport et de la mobilité durable (*à titre d'invité*)

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2022-19

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- Reporter le point 4DG)3 - Recommandation de nomination au conseil d'administration du Musée de la civilisation

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 février 2022

Résolution n° E-2022-20

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 février 2022.

Adoptée à l'unanimité

Ressources humaines – Appel de candidatures – Conseiller(ère) en environnement et en aménagement du territoire

Résolution n° E-2022-21

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à procéder à un appel de candidatures pour la dotation d'un poste régulier de conseiller(ère) en environnement et en aménagement du territoire.

Référence : Rapport décisionnel du 17 mars 2022
Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

Recommandation de nomination au conseil d'administration du Musée national des beaux-arts du Québec

Résolution n° E-2022-22

- Recommander à la ministre de la Culture et des Communications la nomination de Mme Geneviève Fortier pour siéger au conseil d'administration du Musée national des beaux-arts du Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 17 mars 2022

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Location des bureaux de la CMQuébec

Les membres présents discutent.

Règlement n° 2007-26 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la Communauté métropolitaine de Québec - Amendement

Les membres présents discutent.

Discussions entre élus sur des enjeux stratégiques

Les membres présents discutent.

Avis sur le projet de règlement n° 323-2022 de la MRC de Lotbinière modifiant le schéma d'aménagement révisé (zones d'aménagement prioritaires, zones de réserve et périmètre urbain de Saint-Édouard-de-Lotbinière)

Résolution n° E-2022-23

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
 - Que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au projet de règlement n° 323-2022 adopté par la MRC de Lotbinière intitulé « Modifications de zones d'aménagement prioritaires, de zones de réserve et des limites du périmètre urbain de Saint-Édouard-de-Lotbinière » ne portent atteinte à aucune des stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
 - Que le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de Lotbinière dans la mesure où celui-ci porte sur des objets similaires.
- Transmettre à la ministre du MAMH copie du présent rapport décisionnel et de l'annexe l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 17 mars 2022

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le projet de règlement n° 324-2022 de la MRC de Lotbinière modifiant le schéma d'aménagement révisé (zones d'aménagement prioritaire et périmètre urbain de Saint-Patrice-de-Beaurivage)

Résolution n° E-2022-24

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
 - Que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au projet de règlement n° 324-2022 adopté par la MRC de Lotbinière intitulé « Modifications de zones d'aménagement prioritaire et des limites du périmètre urbain de Saint-Patrice-de-Beaurivage » ne portent atteinte à aucune des stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
 - Que le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de Lotbinière dans la mesure où celui-ci porte sur des objets similaires.
- Transmettre à la ministre du MAMH copie du présent rapport décisionnel et de l'annexe l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 17 mars 2022

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le projet de règlement n° 325-2022 de la MRC de Lotbinière modifiant le schéma d'aménagement révisé (zones d'aménagement prioritaire et de zones de réserve à Val-Alain)

Résolution n° E-2022-25

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
 - Que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au projet de règlement n° 325-2022 adopté par la MRC de Lotbinière intitulé « Modifications de zones d'aménagement prioritaire et de zones de réserve à Val-Alain » ne portent atteinte à aucune des stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
 - Que le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de Lotbinière dans la mesure où celui-ci porte sur des objets similaires.
- Transmettre à la ministre du MAMH copie du présent rapport décisionnel et de l'annexe l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 17 mars 2022

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le projet de règlement n° 326-2022 de la MRC de Lotbinière modifiant le schéma d'aménagement révisé (zones d'aménagement prioritaire et zones de réserve à Saint-Sylvestre)

Résolution n° E-2022-26

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
 - Que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au projet de règlement n° 326-2022 adopté par la MRC de Lotbinière intitulé « Modifications de zones d'aménagement prioritaire et de zones de réserve à Saint-Sylvestre » ne portent atteinte à aucune des stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
 - Que le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de Lotbinière dans la mesure où celui-ci porte sur des objets similaires.
- Transmettre à la ministre du MAMH copie du présent rapport décisionnel et de l'annexe l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 17 mars 2022

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le projet de règlement n° 327-2022 de la MRC de Lotbinière modifiant le schéma d'aménagement révisé (affectation industrielle hors périmètre d'urbanisation à Saint-Patrice-de-Beaurivage)

Résolution n° E-2022-27

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
 - Que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au projet de règlement n° 327-2022 adopté par la MRC de Lotbinière intitulé « Affectation industrielle hors périmètre d'urbanisation à Saint-Patrice-de-Beaurivage » ne portent atteinte à aucune des stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
 - Que le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de Lotbinière dans la mesure où celui-ci porte sur des objets similaires.
- Transmettre à la ministre du MAMH copie du présent rapport décisionnel et de l'annexe l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 17 mars 2022

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le projet de règlement adopté par la résolution n° CR 035-02-2022 de la MRC de Portneuf modifiant le schéma d'aménagement révisé (agrandissement de l'affectation résidentielle rurale)

Résolution n° E-2022-28

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
 - Que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au projet de règlement adopté par la résolution n° CR 035-02-2022 de la MRC de Portneuf intitulé « Projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement aux fins d'agrandir l'affectation résidentielle rurale à même une partie de l'affectation agricole dynamique située sur le territoire de la municipalité de Rivière-à-Pierre », ne portent atteinte à aucune des stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement puisqu'elles s'avèrent d'intérêt local;
 - Que le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de Portneuf dans la mesure où celui-ci porte sur des objets similaires.
- Transmettre à la ministre du MAMH copie du présent rapport décisionnel et de l'annexe l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 17 mars 2022

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2022-29

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 9 mars 2022, contenant les documents suivants :

- a) Liste des dépenses du 1^{er} au 28 février 2022 (période 2).
- b) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQuébec pour la période du 1^{er} au 28 février 2022.
- c) Les dépenses Visa pour le mois de janvier 2022.

Référence : Bordereau de dépenses du 17 mars 2022
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2022-19 à E-2022-29, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE